



Refus de visite de reprise par l'employeur, CDD cassé

Par **manolo54**, le **13/01/2015** à **11:05**

Victime d'un accident de travail le 18/11 durant ma période d'essai d'un mois, relatif à un CDD, j'ai eu un arrêt de travail de 32 jours (du 18/11 au 21/12), entretemps mon employeur m'a notifié que ma période d'essai se prolongerait à ma reprise.

Quelques jours après ma reprise le 26/12 il a décidé de casser le contrat en date du 30/12 sans m'avoir fait passer une visite de reprise soi-disant "inutile, puisqu'il ne me gardait pas"

Quel recours, que faire?

merci, cordialement.

Par **P.M.**, le **13/01/2015** à **18:21**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'envisager de porter l'affaire devant le Conseil de Prud'Hommes après vous être rapproché d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...